

**REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE CORBENY**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SEIZE SEPTEMBRE DEUX MIL ONZE
(16 septembre 2011)**

Sous la Présidence de Monsieur DEBOUDT Philippe, Le Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, JASINSKI Jean-Claude, GRANDJEAN Patrice, RASSEMONT Véronique, OLIVIER Marc, HERBULOT Odile, BERSANO Francis, MAQUIN Stephan, SAILLARD Eric, DELCOURT Bruno, LOPES Manuel, LACAILLE Thérèse.

Etaient absents représentés : KUZIEW Jacqueline (représenté par Monsieur DEBOUDT Philippe).

Etaient absents excusés : STOPINSKI Renaud.

Convocation : 12 septembre 2011

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance

II - APPROBATION DU PROCES VERBAL de la réunion du conseil municipal du 11 août 2011

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame HERBULOT Odile est élue secrétaire de séance.

Information : Monsieur le Maire informe l'assemblée présente de la démission de Monsieur GRENIER Patrick, et donne lecture du courrier de celui-ci.

IV AJOUT UNE DELIBERATION :

- ECLAIRAGE PUBLIC
- AVENANT MAITRE D'ŒUVRE DE LA BIBLIOTHEQUE

IV 48-2011 CHOIX ENTREPRISE, TRAVAUX STEP, ETUDES DE SOLS :

Monsieur le Maire présente les résultats de l'examen des offres effectué dans le cadre de la consultation concernant le choix d'un bureau d'études pour les études géotechniques de phase 2.

Les offres ont été examinées et évaluées selon une analyse basée sur les critères de jugement suivants :

- o Valeur technique = 55 %
- o Prix= 45 %

Ouï cet exposé et suite à la proposition de la commission,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre suivante :

- **GINGER CEBTP pour un montant de 27 985,00 € HT, « offre la mieux-disante » concernant les études géotechniques Phase 2**

et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

Le Conseil municipal décide de solliciter les aides du Conseil Général de l'Aisne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des études géotechniques phase 2.

Le Conseil municipal demande une dérogation auprès Conseil Général de l'Aisne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour démarrer ces missions à partir d'octobre 2011.

V 49-2011 ACCEPTATION CHEQUE :

Suite à la vente d'un lot de bois à l'entreprise SARL EXPLOITATION FORESTIERE LAONNOISE, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accepter le chèque à hauteur de 640 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le chèque à l'unanimité des membres présents.

VI 50-2011 DECISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée présente que concernant les travaux de l'agence postale, la facturation a mal été établie par les entreprises. En effet le trésorier a demandé à ce que les actes d'engagement soient établis avec les montants comme suit :

- Travaux logement : travaux à 5.5 % (sauf la toiture à 19.6 %)
- Travaux agence postale : travaux à 19.6 %

La répartition des factures a été établie par rapport au mètre carré de l'immeuble.

Après rectification des factures, certaines entreprises doivent rembourser la commune, et pour d'autres entreprises la commune à un coût supplémentaire.

Une décision modificative est nécessaire sur le budget communal comme suit :

- 7788 : + 5700.00 €
- 022 : - 9 300.00 €
- 021 : + 15 000 €
- 023 : + 15 000 €
- 2138 : + 15 000 € opération « LA POSTE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

VII 51-2011 ELECTRICITE BIBLIOTHEQUE :

En vue de l'ouverture de la bibliothèque, des aménagements supplémentaires électriques sont nécessaires, dont l'éclairage public. Monsieur le Maire propose un devis à hauteur de 2 417.00 € H.T. de l'entreprise DUPONT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis des membres présents, le vote se décompose comme suit :

Pour : 12

Abstention : 1

Contre : 0

VIII 52-2011 AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE BIBLIOTHEQUE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée présente un avenant au contrat de l'entreprise GNAT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à le signer. Le vote se décompose ainsi :

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 0

XVI Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée présente que Monsieur le Préfet a autorisé la Commune de Corbény a effectué un nouveau forage pour l'eau potable, l'étude du projet est en cours.
- Opération brioche : Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'opération brioche aura lieu le 07, 08 et 09 octobre 2011. La vente se déroulera sur Corbény, le vendredi matin devant la Mairie.
- Monsieur le Maire rappelle que les journées du patrimoine se déroulent le 17 et 18 septembre 2011, que pour l'occasion Monsieur Francis BERSANO tiendra l'Eglise ouverte.
- Monsieur BERSANO informe l'assemblée que le Conseil Général organise une réunion le 23 septembre 2011 à Laon en vue de préparer l'anniversaire des 100 ans de la guerre de 14-18.
- Monsieur le Maire a sollicité plusieurs entreprises afin d'établir des devis pour la réfection de la Rue des Plantins, de la Chapelle, Rue du Moulin. Suite à la demande de Madame BOCQUET, une entreprise doit venir vérifier le regard qui jouxte sa propriété, Monsieur le Maire sollicite de l'entreprise un passage de caméra afin de vérifier certains tuyaux qui se trouvent sous la RD 1044.
- Monsieur DELCOURT attire l'attention sur des dépôts de déchets sur une parcelle privée.

- Monsieur DELCOURT demande si la société KATEC pourrait revoir certains branchements d'eau qui ont été installés récemment, il y aurait des problèmes de stabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

DELIBERATIONS :

- 48-2011 CHOIX ENTREPRISE, TRAVAUX STEP, ETUDES DE SOLS
- 49-2011 ACCEPTATION CHEQUE
- 50-2011 DECISION MODIFICATIVE
- 51-2011 ECLAIRAGE PUBLIC
- 52-2011 AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE BIBLIOTHEQUE

DEBOUDT Philippe,

JASINSKI Jean-Claude,

BERSANO Francis,

HERBULOT Odile,

GRANDJEAN Patrice,

RASSEMONT Véronique,

LACAILLE Thérèse,

SAILLARD Eric,

OLIVIER Marc,

MAQUIN Stephan,

DELCOURT Bruno,

LOPES Manuel,

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 19 septembre 2011, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.